

SOMMAIRE

Règlement intérieur et charte du stagiaire usagé de l'Espace de Médiation Numérique

1. Nos Valeurs.....	p.2
2. Conditions d'accès.....	p.2
3. Respect des lieux et des stagiaires.....	p.3
4. Respect du matériel et des logiciels.....	p.4
5. Fonctionnement des activités et consignes d'utilisation.....	p.5
6. Sanctions.....	p.6
7. Responsabilité.....	p.6
8. Modifications des données personnelles....	p.7
9. Fonctionnement de l'EMN.....	p.8

1. Nos Valeurs

Nous nous engageons à être **bienveillants** et **à l'écoute**.

Nous accompagnons tous les stagiaires de l'Afpa en toute **confidentialité** afin que vous puissiez **vous sentir libre** d'exprimer vos besoins et difficultés dans le **respect mutuel**. Nous vous transmettrons les **compétences** qui vous feront gagner en **autonomie** dans les usages numériques. Nous vous ferons progresser à la hauteur de votre **investissement**.

Nous encourageons la **réussite** de chacun dans un esprit d'**entraide** et de **partage**.

2. Conditions d'accès

- Inscription préalable aux ateliers obligatoire
- Être stagiaire à l'AFPA de Bègles
- Avoir pris connaissance et signé la charte
- Avoir renseigné le questionnaire d'adhésion
- Respecter les horaires et RDV, tout retard de plus de 10 minutes entraînera l'annulation de l'inscription à l'atelier
- Adapter son comportement au lieu (courtoisie et discipline)
- Respecter les règles établies et les espaces (boissons, vapeuses, nuisances, etc...)
- Respecter les consignes de sécurité
- Respecter les consignes du médiateur.

3. Respect des lieux et des stagiaires

L'EMN est un lieu mis en place par l'Afpa où s'appliquent des savoirs-vivre et de la bienséance. Le stagiaire de l'EMN s'engage donc :

Bienveillance et respect - être bienveillant envers les autres stagiaires, médiateurs et les lieux

Respect et courtoisie - adressez-vous aux médiateurs et aux stagiaires avec politesse

Utilisation du portable - mettez votre téléphone en mode silencieux, si appel urgent répondez à l'extérieur

Volume sonore - veillez à respecter le volume sonore du lieu en ne parlant pas trop fort.

Utilisation de casque audio - utilisez votre casque audio ou écouteurs si vous regardez des vidéos ou écoutez de la musique, afin de ne pas déranger les personnes autour de vous

Gardez les lieux propres - des poubelles sont à votre disposition

Consommation dans la salle - veillez à ne consommer ni nourriture ni boisson à proximité des ordinateurs

Rangement des lieux - rangez votre poste de travail avant de partir, en laissant ainsi les postes propres pour les personnes suivantes.

4. Respect du matériel et des logiciels

- Les postes informatiques sont mis en route par les médiateurs de l'EMN : il est donc formellement interdit de les éteindre sans autorisation.
- Les logiciels présents sur les ordinateurs sont préalablement agréés et installés sur chaque poste par les médiateurs de l'EMN.
- Le stagiaire est tenu de respecter le matériel et les logiciels mis à sa disposition, de signaler la panne ou la détérioration du matériel. Il ne doit dès lors en aucun cas le déplacer ou tenter d'effectuer les réparations lui-même. Toute dégradation du matériel et des logiciels mis à disposition entraînera des sanctions.
- Le stagiaire ne tentera JAMAIS de modifier les paramètres de configuration du poste de travail (paramètres système, paramètres des logiciels...), d'effacer des dossiers ou fichiers, d'accéder, de détourner, d'utiliser ou de divulguer les informations privées des autres stagiaires du réseau.
- Le stagiaire s'engage à ne pas insérer des supports de stockage amovibles personnels et n'utilisera pas de matériel de lecture et d'enregistrement portable
- Le téléchargement et l'installation d'un logiciel « piraté » ainsi que le téléchargement et l'enregistrement d'un logiciel ou d'un fichier soumis aux droits d'auteur est formellement interdit.
- Les médiateurs pourront, à tout moment, demander l'exclusion du (ou des) stagiaire(s) concerné(s), en cas de non-respect du matériel ou en cas de force majeure.
- Le médiateur vérifiera l'état du matériel en début et en fin de chaque atelier.

5. Fonctionnement des activités et consignes d'utilisation

Déroulement des ateliers et accompagnements

Les stagiaires sont invités à participer activement aux ateliers auxquels ils s'inscrivent, ainsi qu'à formuler leurs questions aux médiateurs, dans le respect mutuel.

Les accompagnements individuels se déroulent dans le respect du rythme de chacun.

Pensez à vous munir de votre carte AFPA.

Consultation de sites Web

Lors des activités de libre consultation, de pratiques accompagnées ainsi que lors des séances où la navigation sur le Web est requise, il est strictement interdit de consulter des sites à caractère pédophile, raciste, pornographique, de nature violente, choquante, discriminatoire ou diffamatoire, ainsi que tout autre site proscrit par la loi, aux bonnes mœurs, à la morale et à la dignité humaine.

Sont également interdits à l'EMN le Peer to Peer, les achats, les jeux en réseau, les jeux d'argent, les paris et les concours en ligne.

Le Stagiaire aura pour charge de se déconnecter de ses comptes et de sa session.

Messagerie électronique

La création d'une boîte aux lettres électronique est autorisée sous réserve d'avoir recours aux sites gratuits du Web. Lors de la consultation de sa messagerie, le stagiaire ne doit pas ouvrir les courriers reçus de correspondants inconnus ou dont le contenu pourrait être infecté par un virus.

L'utilisation de la messagerie doit respecter les libertés et les droits des individus. Elle ne doit pas être utilisée à des fins commerciales.

6. Sanctions

En fonction de la gravité des faits, des sanctions visant à garantir le respect des règles d'usage, la sécurité des utilisateurs et la préservation du matériel, pourront être appliquées aux stagiaires ne respectant pas la présente charte :

- Rappel à l'ordre verbal en cas de manquement mineur (bruit, non-respect des horaires, ...)
- Exclusion temporaire (comportement agressif, non-respect répété des règles, utilisation inappropriée des ressources...)
- Exclusion définitive (vol, dégradation volontaire du matériel, utilisation illégale des outils numériques)
- Signalement aux autorités compétentes en cas d'infraction à la loi.

En cas de dégradation, le stagiaire peut être tenu de rembourser le matériel détérioré.

7. Responsabilité

Le personnel de l'EMN ne pourra être tenu responsable :

Responsabilité d'AFPA Connect et des médiateurs :

- Le personnel de l'EMN décline toute responsabilité en cas de perte de données personnelles ou des équipements des stagiaires , ainsi que l'utilisation par un tiers.
- D'éventuels problèmes de connexions liés au fournisseur d'accès Internet ou de problèmes dans le transfert de données
- Du vol ou de la perte d'objets personnels. Ceux-ci sont sous la surveillance de le stagiaire
- De l'utilisation illicite ou détournée de l'infrastructure mise à la disposition de le stagiaire,

Consultation des sites :

- Les stagiaires peuvent consulter Internet dans le respect de la loi et du règlement intérieur.
- L'utilisation d'Internet doit rester responsable et adaptée au cadre éducatif et citoyen de l'EMN.
- Sont strictement interdits : les sites à caractère violent, raciste, discriminatoire, pornographique ou incitant à la haine, choquante ou diffamatoire, ainsi que tout autre site proscrit par la loi.

- AFPA Connect n'est pas responsable de la qualité des données trouvées sur Internet, ainsi que des propos tenus lors d'échanges de messages électroniques provenant d'e-mails ou de forums de discussion,
- La sécurité des données personnelles doit être respectée : pas de diffusion d'informations privées sans autorisation.
- Les conseillers de l'EMN peuvent accompagner les stagiaires pour vérifier la fiabilité et la qualité des sites consultés.

Données personnelles :

- Les médiateurs veillent à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles des stagiaires pendant et après leur utilisation des postes informatiques.
- Les médiateurs veillent à la bonne utilisation du matériel et des logiciels ainsi qu'au bon déroulement des ateliers.
- Cette Charte est susceptible d'être modifiée. Toutes modifications seront communiquées au stagiaire qui s'engage tacitement à en respecter les termes.

8. Modifications des données personnelles

Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art. 34 de la loi, Informatiques et Libertés) détenues par l'EMN Afpa Connect.

Il peut ainsi, à titre irrévocable, demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Pour exercer ce droit, le stagiaire fera parvenir sa demande par mail à David Naudin où il précisera ses nom, prénom et adresse postale.

La modification et la suppression des données le concernant seront effectuées sur l'ensemble de nos fichiers informatiques (bases de données, information en ligne, copies de sauvegarde ...) et seront, en conséquence, définitives.

9. Fonctionnement de l'EMN

Inscription : Pour accéder aux activités d'AFPA Connect, le stagiaire doit remplir un formulaire d'inscription et approuver la charte de l'espace de médiation numérique.

Une fois inscrit, le stagiaire peut :

- S'inscrire pour participer aux ateliers collectifs
- Venir aux ateliers muni de sa carte AFPA
- Utiliser les logiciels installés sur les ordinateurs
- Consulter Internet, envoyer et recevoir des messages électroniques, en respectant les règles de la Netiquette (les bonnes pratiques sur le net)
- Imprimer des documents en noir et blanc

Désistement : L'annulation d'une inscription à un atelier est possible. Veuillez prévenir un médiateur au plus tard 2 jours avant le début de l'atelier en question.